



# FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE B1, B1V, B2, B2V,<sup>4UTE3</sup> BR, BC, BE, ESSAI

Programme établi conformément à la Norme NFC 18-510 « Article 5.1.2 L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent. L'habilitation est la reconnaissance par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité, à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. »

## Objectifs

Personnel formé et habilité pour exécuter des travaux électriques du domaine BT et/ou HTA, en appliquant les règles de sécurité pour éviter les dangers dus à l'électricité.

### Public Visé

Personnel électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des installations électriques du domaine BT et HTA

### Durée

**21.00** Heures en présentiel en présentiel  
**3** Jours

### Pré Requis

Aucun

## Parcours pédagogique

### Partie Basse tension :

- Les évolutions de la réglementation en électricité
- Les grandeurs fondamentales en électricité
- Classement des installations et habilitations du personnel
  - Le principe de l'habilitation et les différents Titres d'habilitation
  - Niveau d'habilitation
  - Domaine de tension
  - Les limites et zones d'environnement
  - Les travaux autorisés en fonction du niveau d'habilitation
  - Rôle du chargé d'intervention
  - Rôle du chargé de travaux
- Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
- Risques d'accidents : contact direct, indirect, court-circuit
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les équipements de protection individuelle, collective et de signalisation
- La mise en sécurité d'un circuit (les étapes, matériels et documents associés)
  - Consignation
  - Mise hors tension
  - Mise hors portée
  - Opérations de VAT
- Les différentes interventions du domaine BT (entretien et dépannage)
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et interverrouillages
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main

Version : 4UTE3-20251215

● **ASFO Grand Sud**  
Siret : 834 204 273 00017  
N° déclaration activité : 76310897031

● **ASFO Grand Sud GP**  
Siret : 508 047 529 00039  
N° déclaration activité : 73810082681

● **CEFIRC**  
Siret : 433 785 946 00032  
N° déclaration activité : 72640201664

● **ASFO Grand Sud Pays Catalan**  
Siret : 939 696 886 00018  
N° déclaration activité : 76660309966



- **Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique**

- Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées

**En option et uniquement en INTRA : partie complémentaire Haute Tension - Voir programme "Module complémentaire Haute Tension"**

*Habilitation : A l'issue de la formation le formateur émet pour chaque participant un avis permettant l'habilitation par l'employeur en fonction des résultats à l'évaluation et des tâches réalisées par le participant*

## Objectifs pédagogiques

- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité définies dans la Norme C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements

## Méthodes et moyens pédagogiques

Support pédagogique illustré de schémas et de photos, vidéos, exercice pratique obligatoire sur site de l'entreprise ou dans nos locaux à l'aide d'armoires pédagogiques portatives. Remise à l'employeur d'un avis d'habilitation prérempli en fonction des résultats obtenus à l'évaluation.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis (savoirs et savoir-faire) à partir d'un questionnaire d'évaluation des connaissances et de mise en situation pratique

## Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

## Effectif

De 3 à 10 Personnes